



CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DIFFUSÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Implanet annonce avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles pour 0,5 million d'euros

Bordeaux, Boston, le 24 février 2021 – 17h45 CET - IMPLANET (Euronext Growth : ALIMP, FR0013470168, éligible au PEA-PME), société de technologies médicales spécialisée dans les implants vertébraux et les implants de chirurgies du genou, annonce aujourd'hui, dans le cadre du financement obligataire mis en place en mars 2018 avec *European Select Growth Opportunities Fund* (« ESGO »), l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions (les « OC ») d'un montant nominal de 500 k€ afin de financer le lancement commercial de la gamme de genou MADISON™ avec son partenaire KICo en Australie et aux États-Unis.

Comme indiqué dans notre communiqué du 9 novembre 2018, dans le cadre de la suspension d'un commun accord entre ESGO et la Société du programme d'obligations convertibles, ESGO conservait la possibilité de souscrire une ou plusieurs tranches pour un montant total maximum de 500 k€ à compter du 1^{er} juin 2019, dans les conditions du programme présenté dans le communiqué de presse diffusé le 5 mars 2018 par Implanet.

Dans ce contexte, ESGO a exercé 50 Bons d'Émission visant l'émission de cette nouvelle tranche de 50 OC d'un montant nominal total de 500 k€.

Rappel du cadre juridique de l'opération

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 mai 2017 avait, au titre de sa 24^{ème} résolution sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres. En mars 2018, le Conseil d'administration avait fait usage de cette délégation et décidé l'émission ce jour à titre gratuit de 500 Bons d'Emission, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un maximum de 500 OCA représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice d'ESGO dans le cadre d'une émission réservée à une catégorie de personnes.

Comme indiqué dans notre communiqué du 9 novembre 2018, dans le cadre de l'avenant signé le 12 avril 2019 visant l'arrêt d'un commun accord entre ESGO et la Société de ce programme d'obligations convertibles, ESGO conservait, la possibilité de souscrire une ou plusieurs tranches pour un montant total maximum de 500 k€ à compter du 1^{er} juin 2019.

Dans ce contexte, ESGO a exercé 50 Bons d'Émission visant l'émission de cette nouvelle tranche de 50 OC d'un montant nominal total de 500 k€. A l'issue de cette opération, il n'existe plus de Bon d'Emission au profit d'ESGO.

Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Principales caractéristiques des obligations convertibles et incidence de l'émission sur les capitaux propres et le capital social

Voir en Annexe du présent communiqué.

À propos d'IMPLANET

Fondée en 2007, IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique. Son activité se décline autour de deux gammes de produits, l'implant de dernière génération JAZZ®, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une intervention de fusion vertébrale et l'implant MADISON destiné à la chirurgie prothétique du genou de première intention. La plateforme d'orthopédie éprouvée d'Implanet, repose sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil. IMPLANET emploie 33 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,0 millions d'euros en 2020. Plus d'informations sur www.Implanet.com. Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Boston). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

La Société rappelle que le tableau de suivi des OCA, des BSA et du nombre d'actions en circulation est disponible sur son site internet <http://www.Implanet-invest.com/suivi-des-actions-80>

Contacts

IMPLANET

Ludovic Lastennet, Directeur Général
David Dieumegard, Directeur Financier
Tél. : 05 57 99 55 55
investors@Implanet.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin
Nicolas Fossiez
Tél. : 01 44 71 94 94
Implanet@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
Tél. : 01 44 71 94 94
Implanet@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Implanet et à ses activités. Implanet estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'Implanet déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337, ainsi que dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2019 et le rapport financier semestriel du 30 juin 2020 et disponibles sur le site internet de la Société (www.Implanet-invest.com), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Implanet est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Implanet ou qu'Implanet ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Implanet diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ou de titres financiers d'Implanet dans un quelconque pays.

Annexe : Principales caractéristiques des obligations convertibles et incidence de l'émission sur les capitaux propres et le capital social

Les 50 OC ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions¹).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OC ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,10 € à ce jour.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OC

Les actions nouvelles émises sur conversion des OC porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth à Paris sur la même ligne de cotation (Code ISIN FR0013470168).

Ces émissions feront l'objet d'une communication sur le site internet d'Implanet Investisseurs (rubrique Données boursières / Suivi des actions).

Incidence de l'émission des OC sur les capitaux propres et sur le capital social

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des 50 OC serait la suivante (sur la base du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant le 24 février 2021, à savoir 1.075€) :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) tels qu'ils ressortent des comptes semestriels au 30 juin 2020, ajustés des augmentations de capital intervenues du 1^{er} juillet 2020 à ce jour (*) et excluant les pertes intercalaires, et d'un nombre de 6.497.095 actions composant le capital social de la Société à ce jour compte tenu de l'augmentation de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles en actions constatée par les conseils d'administration lors de ses séances du 9 septembre 2020, du 23 décembre 2020 et du 24 février 2021, mais sans tenir compte de la déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

¹ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

	Quote-part des capitaux propres* par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	0,56	1,08
Après émission d'un nombre maximum de 510.204 actions nouvelles à émettre dans le cadre de la conversion des 50 OC	0,59	1,07

(*) Le montant des capitaux propres ajustés s'élève à 3.643.988,65 €.

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des BSA, des BSPCE, des options de souscription d'actions et des obligations convertibles en actions en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, à savoir, 1.819.588 BSPCE, 163.500 options de souscription d'actions et 4.428.710 BSA et dont l'exercice conduirait à la création de 697.186 actions nouvelles. Cette dilution est hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 540 bons d'émission à émettre par la Société au profit de Nice & Green, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles et ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessus.

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽²⁾
Avant émission	1	0,903
Après émission d'un nombre maximum de 510.204 actions nouvelles à émettre dans le cadre de la conversion des 50 OC	0,927	0,843

⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des BSA, des BSPCE, des options de souscription d'actions et des obligations convertibles en actions en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, à savoir, 1.819.588 BSPCE, 163.500 options de souscription d'actions et 4.428.710 BSA et dont l'exercice conduirait à la création de 697.186 actions nouvelles. Cette dilution est hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 540 bons d'émission à émettre par la Société au profit de Nice & Green, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles et ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessus.